

En ce qui concerne la restauration et les préparatifs pour la paix, je suis d'accord avec ce que nous ont dit le premier ministre et plusieurs autres honorables opinants. Nous devons d'abord gagner la guerre. C'est là presque un lieu commun qu'il ne serait pas nécessaire de répéter n'était le fait qu'un optimisme béat qui, je l'espère, disparaîtra avant longtemps, se manifeste au pays.

N'oublions pas ce que la guerre nous a coûté en hommes, en argent et en matériel parce que nous n'étions pas prêts. Il ne faut pas que nous arrivions à la période de paix sans préparation, car il pourrait nous en coûter autant que ce que nous avons dû payer notre manque de préparation à la guerre. Ce sont là des considérations que je ne perds pas de vue.

En présentant des projets d'après-guerre, nous devons veiller, lors du rétablissement de la paix,—espérons que ce sera bientôt, mais peu importe que ce soit bientôt ou que l'événement soit inopiné,—à ne pas nous trouver aussi peu préparés que nous l'étions lors de l'ouverture des hostilités en 1939. Cela cadre avec nos plans de poursuite de la guerre. Il n'y a pas lieu de croire qu'en nous préparant à la paix nous allons nuire à notre effort de guerre.

En terminant, monsieur le président, je soulignerai une chose. J'ai dit maintes fois en cette enceinte que je suis fier d'avoir une très forte correspondance avec nos gars en service outre-mer. Je pourrais montrer au premier ministre et à d'autres collègues des vingtaines et des centaines de lettres que j'ai reçues depuis deux ou trois mois. Mes correspondants parlent non seulement du rôle qu'ils jouent dans la guerre, mais aussi de leurs préoccupations profondes au sujet des mesures que nous prenons en prévision de leur retour. C'est une considération qui doit nous guider dans nos délibérations sur la période de restauration. Pour ce motif, j'appuierai la résolution concernant l'institution d'un nouveau ministère, mais en faisant une réserve. J'espère qu'au rétablissement de la paix on ne créera pas beaucoup de nouveaux services administratifs. S'il faut en croire une rumeur le titulaire de ce portefeuille serait le présent ministre des Munitions et approvisionnements, dont le ministère n'aura probablement pas besoin de titulaire, après le conflit. Je ne puis poser une question à cet égard au premier ministre, cela va de soi, non plus qu'attendre des précisions sur ce point. Je me fais simplement l'écho d'un bruit qui m'est parvenu. S'il en est ainsi, si le Gouvernement remplace par un autre ministère un qui ne sera plus requis, dans l'intérêt de l'économie, pour faciliter la solution des problèmes

[M. Graydon.]

d'après-guerre et dans l'intérêt national en général, nous pouvons appuyer la mesure législative. Je me réserve toutefois ainsi qu'à mon parti la faculté d'énoncer d'autres critiques, quand nous aurons pris connaissance du texte du bill et examiné ses dispositions.

M. CLAXTON: Il ressort manifestement des actes du Gouvernement et du discours du trône que le premier de tous les objectifs est de gagner la guerre. Il est également manifeste que le Gouvernement a pour deuxième objectif l'adoption de mesures visant à fournir de l'emploi à tous après le conflit. Le discours fait mention de ce point en ces termes:

De l'avis de mes ministres, il convient de commencer de mettre à exécution le plus promptement possible certains plans visant à établir un minimum national de sécurité sociale et de bien-être humain. Un tel minimum national comporte l'emploi à des fins utiles de tous ceux qui veulent travailler...

C'est pour donner suite à cette déclaration que la Chambre est saisie de la résolution et du projet de loi qui en découle. Plusieurs questions ont été posées au sujet des fonctions dont sera chargé le titulaire de ce portefeuille. A en juger par les remarques du premier ministre, il saute aux yeux que le ministre devra coordonner les plans d'autres départements. Il devra agir par l'intermédiaire d'autres organismes s'il en est; il devra veiller à ce qu'un plan particulier soit mis à exécution par un organisme approprié, que ce soit un organisme d'Etat ou un autre; il devra collaborer avec les administrations provinciales et municipales et, si l'on ne trouve pas d'autre moyen d'accomplir une tâche il devra être prêt à s'en charger. Les pouvoirs dont le premier ministre a donné lecture pourvoient à la chose.

Il ne faut pas croire que le nouveau ministère et le nouveau ministre partent de rien. Les honorables députés savent qu'une grande somme de travail a déjà été accompli sous ce rapport par des comités parlementaires, par des comités interministériels et par le comité consultatif de la restauration et tous ses sous-comités dont les rapports ont été déposés sur le Bureau. Quand le nouveau ministre sera nommé, il aura à sa disposition les résultats de tous ces travaux. Ils lui serviront de point de départ.

M. GRAYDON: Sera-ce un nouveau ministre?

M. CLAXTON: Ce sera un nouveau ministre de la reconstruction, bien que pas nécessairement un nouveau ministre.

M. GRAYDON: C'est aussi clair que l'explication fournie par le premier ministre.

L'hon. M. MACDONALD: Un ancien ministre portant un nouveau nom.